CONSEIL DE VILLE

Séance du 18 mai 2017, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2e étage)

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura nº 16 du mercredi 3 mai 2017 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 23 mars 2017.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Infos accessibilité » (nº 980) (PLR).
6. Traitement de la motion intitulée « Davantage de sécurité sur le chemin de l'Oiselier » (nº 981) (PDC-JDC).
7. Traitement de la motion intitulée « Réalisation d'une liaison routière « Sous-Bellevue-La Rochette » » (nº 982) (PDC-JDC).
8. Traitement de la motion interpartis intitulée « Réfection des routes et chemins communaux » (nº 984).
9. Traitement du postulat intitulé « Adaptons Porrentruy au changement climatique » (nº 985) (PS-Les Verts).
10. Divers.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier, présidente du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :
M. Yannick Jubin - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.
M. Stéphane Theurillat - pas remplacé.

Sont excusés pour le PLR :
M. Pierre Parietti - remplacé par M. Claudio Cordone.
Mme Jocelyne Gasser - remplacée par M. Jacques Voirol.

Est excusée pour le PS :
Mme Corinne Laissue - remplacée par M. Baptiste Laville.

Sont excusés pour le PCSI :
M. Manuel Benitez - remplacé par M. Pascal Miserez.
M. Angelo Casarano - remplacé par Mme Christianne Lauber.
M. Yves Quiquerez - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :
Mmes Sophie Barthod, Rosalie Beuret Siess, Francine Chapatte, Mathilde Crevoisier Crelier, Chantal Gerber, Christianne Lauber, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Anne-Marie Volpato, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.
MM. Michel Berberat, Benjamin Bergé, Alain Bohlinger, Xavier Brunner, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Claudio Cordone, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Jean Farine, Olivier Frund, Manuel Godinat, Claude Gury, Dominique Hubleur, Baptiste Laville, Marcel Meyer, Pascal Miserez, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Gérard Reusser, Thomas Schaller, Frédéric Sollberger, Yann Voillat, Jacques Voirol.

Sont présents pour le Conseil municipal :
M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.
Sont désignés : M. Claude Gury et M. Yann Voillat.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

Mme la Présidente donne lecture de la réponse du Gouvernement à la résolution intitulée « Offices de poste, pour un service fort » et dont la teneur est la suivante :

« Nous accusons réception de votre courrier du 28 mars dernier accompagnant la résolution votée par votre Conseil de ville en date du 23 mars 2017 et intitulée « Offices de poste, pour un service public fort ». Le Gouvernement s'engage afin que la Poste maintienne, renforce et diversifie globalement sa présence dans le Canton du Jura. Les communes sont cependant les interlocutrices de la Poste concernant l'avenir de chaque office. L'autorité cantonale n'est d'ailleurs informée qu'à posteriori de l'ouverture de discussion avec une commune. Il appartient aux communes de s'opposer le cas échéant à une décision de fermeture auprès de PostCom dont les recommandations sont suivies par la Poste. Le Canton n'a pas cette compétence. Il est toutefois prêt à soutenir les communes dans leurs propres démarches. Comme le Gouvernement l'a indiqué à la tribune du Parlement le 8 mars 2017 (réponse à l'interpellation n° 869), une rencontre a eu lieu le 25 novembre 2016, à la demande de la Poste. A cette occasion, l'entreprise fédérale a présenté au Département de l'environnement un projet de carte identifiant les offices dont le maintien serait garanti jusqu'en 2020, tous les autres pouvant faire l'objet d'un examen d'ici là. Le Canton a été convié à donner son appréciation concernant ce projet, ce qu'il a fait en janvier dernier. Un second entretien est prévu au cours des prochains mois. Le processus est donc toujours en cours. Il n'appartient pas au Gouvernement de rendre publiques les intentions de la Poste ; il revient à celle-ci de les communiquer et de les justifier. Le Gouvernement a fait part de sa désapprobation quant à l'ampleur des mesures envisagées. Pour accomplir sa mission de service public, la Poste doit assurer une certaine

présence sur le territoire. Ce n'est toutefois pas le rôle du Gouvernement d'indiquer à la Poste quel office doit être maintenu et lequel peut être remplacé par une agence. Il ne dispose pas de toutes les données nécessaires à cet examen, qui doit être accompli par la direction de l'entreprise. Quant à la législation relative aux services postaux, qui fixe les critères en la matière, elle est du ressort de la Confédération et non des cantons. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures ».

Mme la Présidente signale qu'une erreur s'est glissée dans le procès-verbal de la séance du 23 mars 2017. En effet, le libellé du point 7 est : « Réponse à la question écrite intitulée « Château et entretien » et non « Réponse à la question écrite intitulée « Réflexions de rapprochements avec les communes ajoulotes » ». Elle donne ensuite la parole à M. Pierre Roth, Président du Conseil de ville de Moutier.

M. Pierre Roth : Mme la Présidente, M. le Maire, Mesdames et Messieurs,
Dans 5 jours, les Prévôtoises et les Prévôtois pourront se prononcer sur l'appartenance cantonale de leur ville. Le matériel de vote sera déposé à la poste par la chancellerie ce lundi 22 mai. Bientôt, Moutier retrouvera sa famille jurassienne de laquelle elle a été injustement séparée depuis près de 40 ans. Dès le 19 juin prochain, à Moutier comme ici, nous aurons vaincu le sanglier et nous pourrons dès lors arborer un symbole commun à nos deux cités.
Nous allons entrer dans la phase finale de la campagne en terminant le 3ème démarchage. Pour les démarcheurs, c'était parfois plusieurs visites chez les mêmes personnes, ça a été aussi beaucoup de caféine, de bière, de petits biscuits, et bien d'autres choses encore ! Tous les démarcheurs ont donné et donnent encore beaucoup de leurs temps et de leur personne pour informer et convaincre les citoyennes et citoyens que notre cause est juste et que notre avenir est dans le Jura, comme il aurait toujours dû l'être d'ailleurs. Cela dit, tous les démarcheurs ont aussi connu le côté obscur... l'accueil n'a pas toujours été amical partout !
Le coup d'envoi du sprint final de cette campagne lancée il y a 2 ans, sera donné ce samedi 20 mai avec « Faites la Liberté ». Une partie politique aura lieu à 17.15 heures sous le thème « Les communes jurassiennes parlent au cœur des Prévôtois ». Les orateurs de cette partie politique seront Mme la Ministre Nathalie Barthoulot, Présidente du Gouvernement, M. Marcel Winistoerfer, Maire de Moutier, M. Damien Chappuis, Maire de Delémont, M. Pierre-Arnaud Fueg, Maire de Porrentruy, et M. Joël Vallat, Maire de Saignelégier. Suivront également deux représentants de la jeunesse prévôtoise. Un apéro succédera à cette partie officielle vers 18.15 heures environ avant de poursuivre la soirée, qui elle, sera animée par le spectacle d'Arnaud Cosson et Cyril Ledoublée. L'entrée est gratuite. Vous êtes bien sûr toutes et tous cordialement invités à venir en Prévôté ce samedi pour fêter en famille et témoigner votre attachement à nos valeurs culturelles jurassiennes communes. Moutier se doit de démontrer qu'elle est d'ores et déjà pleinement jurassienne.
D'autres animations sont encore prévues avant le vote, dont une balade gourmande le 24 mai au soir, les permanences militantes du samedi, les apéros « vote » avant le 18 juin, la campagne d'affichage et également les contacts personnels de fin de campagne, seront encore menées d'ici le 18 juin prochain. La campagne se terminera dans les rues de la ville, à la rencontre de la population, les 3 derniers samedis précédant le vote.
Le dimanche 18 juin, nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous à Moutier où nous vous attendons pour l'annonce du résultat qui sera bien entendu un grand OUI. Je ne peux imaginer le contraire. Venez toutes et tous avec vos familles et vos ami-e-s pour que la fête en Prévôté soit belle, historique, joyeuse, festive et surtout inoubliable dans les mémoires jurassiennes. Merci pour votre attention et merci encore pour cette tribune donnée à Moutier... bientôt ville jurassienne.

(Le discours de M. Roth est reproduit intégralement).

2. Informations du Conseil municipal

M. Philippe Eggertswyler indique que la voirie a planté des herbes aromatiques dans les bacs de la Beuchire. Ces différentes plantes sont à disposition des habitants de Porrentruy. Une classe d'un collège réfléchit actuellement à la prolongation de ce type d'activités en ville de Porrentruy.

M. Pierre-Olivier Cattin indique que l'école primaire de Porrentruy compte actuellement cinq classes enfantines et seize classes primaires. Au mois de décembre, eu égard aux mesures OPTIMA, le Service de l'enseignement a informé la Municipalité qu'une classe serait supprimée dans les classes des degrés 3 à 8. La Commission d'école s'est opposée à cette décision et le Conseil municipal a fait part au Gouvernement des raisons pour lesquelles la ville de Porrentruy, en tant que ville-centre, devait conserver le nombre actuel de classes pour éviter d'avoir des effectifs trop grands. Finalement, vu l'évolution des inscriptions à l'école, l'école primaire pourra conserver ses 21 classes pour l'année 2017-2018. Pour l'année 2018-2019, la Commune doit se préparer à la réduction d'une classe si les effectifs annoncés sont

confirmés.

3. Procès-verbal de la séance du 23 mars 2017.

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales

Dans sa réponse à une question écrite concernant l'éventuelle réouverture de l'ancienne route de Bressaucourt, interdite actuellement au trafic sauf aux cars postaux, M. Dominique Hubleur relève que le Conseil municipal précisait que le Service des infrastructures n'autoriserait pas un tel accès sans la construction d'un carrefour complet du type « extérieur des localités », entièrement à charge de la Commune. Voici 2 semaines, un accident s'est produit sur la route reliant l'ancienne et la nouvelle route de Bressaucourt. Bien que la circulation soit interdite aux voitures venant de l'ancienne route, il est connu que tout le monde peut y passer avec l'approbation tacite des autorités. L'accident survenu dernièrement étant inévitable tant la configuration des lieux est dangereuse, M. Hubleur demande quelles sont les intentions du Conseil municipal concernant ce carrefour et s'il faudra attendre un accident mortel pour que l'interdiction d'y circuler soit appliquée ?

M. Julien Loichat répond que le service des infrastructures n'autorise pas l'ouverture de ce carrefour puisqu'il est dangereux. Pour permettre son ouverture, il faudrait l'adapter avec des zones de présélections ou avec un aménagement qui permettrait de sécuriser le passage entre l'ancienne route et la nouvelle route de Bressaucourt. Bien que cette route soit interdite à la circulation, les entreprises de transports publics peuvent y passer sans encombre, même si cette situation peut s'avérer parfois dangereuse. Dans le cadre du plan directeur des déplacements et du stationnement, une réflexion est entreprise pour permettre une diminution du danger potentiel. Concernant l'accident qui s'est déroulé il y a quelques jours, celui-ci est principalement dû à un malaise du conducteur et pas forcément à un problème de vitesse, même si cela n'enlève rien au fait que la circulation est particulièrement dangereuse dans ce secteur. La police ne fait effectivement pas de contrôles acharnés, elle informe les gens sans verbaliser, la population ayant pris l'habitude de passer par cet endroit. La seule chose qui peut être faite en attendant que des travaux soient effectués, c'est d'informer la population que ce passage n'est pas praticable, qu'il est dangereux et qu'il vaut mieux prendre une autre route pour la sécurité de tous.

M. Dominique Hubleur se déclare satisfait.

Mme Francine Chapatte relève que les tarifs pratiqués à l'Inter sont souvent prohibitifs pour toute société qui désire louer la salle et profiter des prestations proposées. Elle demande donc si l'enquête de satisfaction annoncée sera réalisée auprès des utilisateurs et si les tarifs seront, au besoin, révisés ?

M. Pierre-Olivier Cattin répond qu'il a demandé au CCDP et aux utilisateurs de fournir un rapport sur la fréquentation de la salle de l'Inter et sur les réactions concernant la tarification. Il indique que ce dossier sera traité d'ici fin juin par le Conseil municipal. Il ajoute que le tarif de l'Inter se base sur trois éléments : la location propre de la salle, le pack spectacle et les services techniques. Actuellement, le pack spectacle s'élève soit à 0 franc, soit à 1'500 francs. L'utilisation de la technique peut être modulée en fonction des besoins (systèmes audio, systèmes vidéo et la lumière). Des propositions seront faites au Conseil municipal pour une tarification échelonnée en fonction de l''utilisation. Concernant la taxe d'utilisation des gradins, son coût devra être réexaminé à la lumière des négociations qui ont eu lieu avec l'AJAM sur la construction et la déconstruction des gradins. Il en est de même pour les services techniques qui nécessitent l'intervention de l'ingénieur scénique de la salle. M. Cattin informe aussi que certaines sociétés se sont approchées de la Commune, non pas pour avoir des tarifs préférentiels – sur lesquels le Conseil municipal ne souhaite pas entrer en matière –, mais afin d'obtenir une subvention en contrepartie. La majorité des sociétés qui ont indiqué que les tarifs étaient trop élevés n'ont pas fait de demande de subvention ; c'est le cas notamment des Petits chanteurs et des Patoisans. Toutefois, les Petits chanteurs, dont le comité est essentiellement composé de personnes habitants la Haute-Ajoie, ont fait leur concert à Chevenez. M. Cattin indique que les décisions qui seront prises par le Conseil municipal seront communiquées en temps opportun.

Mme Francine Chapatte se déclare satisfaite.

M. Manuel Godinat avait inscrit une question orale, mais celle-ci ayant déjà été posée, il la retire.

Mme Aline Nicoulin a appris par la presse que l'Inter ne rouvrirait qu'en août 2017 alors que la cessation d'activité date d'avril dernier. Elle demande donc ce qui explique ce délai ; si le Conseil municipal a réfléchi à des opportunités de location de la brasserie à des privés pour des anniversaires ou autres manifestations, ce qui permettrait d'atténuer le manque à gagner sur ce dossier qui prévoyait déjà une perte de CHF 375'000.- à charge de la Municipalité ; et où en est la recherche d'un restaurateur ? Elle espère qu'après les vacances, une perle locale, rare, compétente et motivée soit trouvée.

M. Pierre-Olivier Cattin répond que les activités culturelles et associatives ont été maintenues dans la salle de l'Inter et qu'un partenariat entre la Municipalité et le Foyer les Planchettes offre la possibilité de se restaurer avant, pendant et après chaque manifestation. Cette solution a permis de satisfaire, à moyen terme, les engagements que la Commune et le CCDP avaient tenus à avoir pour l'animation. Si la réouverture du restaurant aura lieu seulement en août, c'est parce que la Municipalité n'a pas été prévenue suffisamment tôt de la cessation de l'activité du restaurant. Une attention particulière sera portée au choix du prochain restaurateur pour ne pas répéter les erreurs commises. Il ajoute que le délai de postulation pour le poste de restaurateur est fixé au 28 mai et que, courant juin, un groupe d'experts mandaté par le Conseil municipal va se pencher sur ces postulations avec certains responsables de la Commune. L'exécutif communal espère pouvoir signer un contrat avec une personne compétente, formée et qui a l'assise financière et professionnelle, afin de rendre enfin à l'Inter son lustre en termes de restauration et de services. Puisqu'un mandataire assure les engagements pris par la Commune envers les sociétés, celle-ci n'a pas à trouver d'autres locataires pour le restaurant jusqu'à sa reprise en août.

Mme Aline Nicoulin se déclare satisfaite.

M. Didier Nicoulin constate que chaque ramassage des encombrants génère un intérêt marqué pour les brocanteurs venus de Suisse comme de France. Pour lui, c'est une excellente chose du point vue écologique de pouvoir donner une deuxième vie à ces objets. D'ailleurs, il semblerait que la Commune informe les brocanteurs des dates de ramassage. Toutefois, il a eu vent de plusieurs plaintes concernant la disparition d'objets, notamment des jouets d'enfants, vélos, trottinettes, qui sont confondus à tort, pour ne pas dire volontairement, avec des encombrants. Il demande donc s'il s'agit de cas isolés, si la Commune a connaissance d'autres cas similaires et si c'est une bonne chose d'inciter les brocanteurs, vrais ou faux, à chiner dans les encombrants de tous les quartiers de la ville, notamment du point de la sécurité, y compris routière.

M. Philippe Eggertswyler répond qu'il lui paraît important de communiquer les dates de ramassage pour que les gens puissent sortir leurs encombrants. Si certaines personnes confondent les encombrants avec les jouets des enfants ou la terrasse de jardin, c'est un problème de vol et d'incivilité qui doit être dénoncé à la police. Il ne sait pas comment la Commune pourrait communiquer les dates de ramassage des encombrants à la population sans que les brocanteurs ne les connaissent aussi.

M. Didier Nicoulin se déclare partiellement satisfait.

M. Baptiste Laville rappelle qu'une démarche participative, dont le but était de rassembler les principales associations actives dans le domaine de la mobilité et d'aboutir à une vision partagée par le plus grand nombre, avait été mise en place pour élaborer le plan directeur des déplacements et du stationnement de la ville. M. Philippe Zahno, spécialiste en concertation citoyenne, avait pour mission de modérer cette démarche participative. Quatre séances étaient prévues. Alors que les débats des trois premières soirées devenaient intéressants, la dernière séance fut subitement annulée. Cela fait maintenant depuis le 30 août 2016 que les associations engagées dans cette commission n'ont pas été recontactées car il semblerait que l'étude ait pris du retard et que la dernière séance se transformerait en une séance de présentation des résultats. Il demande donc au Conseil municipal s'il peut indiquer les motifs de ce retard et les raisons de l'annulation de la dernière séance participative ?

Mme Anne Roy rappelle que le plan directeur du stationnement et des déplacements prévoyait une étude avec un groupe participatif, avec 4 séances. Il fallait faire un état des lieux, fixer des objectifs et imaginer un catalogue de mesures avec leur planification et le coût financier. L'analyse des objectifs et des mesures à réaliser a pris un peu plus de temps que prévu. La Commune attend encore des réponses d'un acteur public du côté de la gare pour voir de quelle manière sa vision de développement peut être intégrée dans ce secteur évidemment important pour la mobilité. Le Conseil municipal a étudié la façon d'organiser la quatrième séance et a opté pour une séance de restitution, qui aurait dû avoir lieu lors de la séance du Conseil de ville de fin juin. Malheureusement, le planning ne permet pas de garantir cette date. Cette séance aura lieu avant le Conseil de ville du mois de septembre, les membres du groupe de travail et du législatif seront conviés et toutes les remarques seront les bienvenues afin de permettre de faire encore évoluer ce plan directeur.

M. Baptiste Laville se déclare partiellement satisfait car la participation se fait normalement avant la restitution et il pense que ce processus participatif est tronqué.

M. Benjamin Bergé relève que, lors de l'établissement du programme OPTIMA, le Gouvernement a rassuré les communes en leur promettant que celui-ci n'aurait aucun impact financier sur leurs comptes. Ce programme prévoyait de faire bénéficier les communes jurassiennes des retombées économiques. Il demande donc si la Commune de Porrentruy a profité des bénéfices effectués par le Canton pour les charges liées ?

M. Eric Pineau répond que la Commune n'a pas profité des mesures d'économies OPTIMA fixées par le Canton. La mesure 125 engendre un effet neutre puisque les 1,6 million de francs d'économies réalisées par l'Etat sont compensées par la redistribution intégrale de l'impôt des frontaliers aux communes jurassiennes. En plus, 1,7 million de francs de charges de la Commune pour l'enseignement ont été ajoutées à la répartition des charges. Par conséquent, l'économie que l'Etat a faite avec OPTIMA s'est ajoutée à la répartition des charges et l'effet est neutre pour les communes. La Commune n'a donc pas bénéficié d'une manne financière ou d'une diminution de certains montants dans les comptes par rapport au budget, mais elle n'a pas eu de frais supplémentaires. Le Parlement jurassien a accepté une loi en décembre 2015 sur les effets d'OPTIMA pour les communes et, apparemment, l'ensemble des députés n'a pas vu venir cet effet boomerang.

M. Benjamin Bergé se déclare satisfait par la réponse mais moins par les mesures.

5. Réponse à la question écrite intitulée « Infos accessibilité » (n° 980) (PLR).

Pour le groupe PLR, M. Alain Bohlinger n'est pas satisfait et demande si la Commune va, une fois pour toutes, passer à l'action. Il ne s'agit pas d'accuser de laxisme ou de manque de volonté les autorités actuelles, car toutes celles qui les ont précédées ont certainement manqué de volonté, de même que le législatif n'a pas été assez attentif ou exigeant. Citant en exemple les courageux collaborateurs de la Fondation Les Castors qui déplacent des personnes handicapées à travers la vieille ville, il relève que les pavés de la course cycliste Paris-Roubaix sont ridicules à côté de ceux de la vieille ville de Porrentruy.

6. Traitement de la motion intitulée « Davantage de sécurité sur le chemin de l'Oiselier » (n° 981) (PDC-JDC).

Pour le groupe PDC-JDC, M. Jean Farine a appris avec satisfaction que le Conseil municipal est conscient de cette thématique de sécurité et d'accessibilité pour atteindre l'école primaire de l'Oiselier et il est persuadé qu'une solution sera trouvée assez rapidement pour le secteur non encore sécurisé. Il ajoute que son groupe est d'accord de transformer la motion en postulat. En complément du texte déposé, il relève les réflexions suivantes : la seule école en ville de Porrentruy ne disposant pas d'un trottoir d'accès sur l'ensemble du parcours d'approche est bien l'école primaire de l'Oiselier ; la prolongation d'un trottoir allant des halles de l'Oiselier à celles du Banné ne serait sur le plan technique certainement pas difficile à réaliser mais cela impliquerait effectivement des travaux conséquents et coûteux vu la configuration de ce bout de chemin. Vu qu'aucun des deux itinéraires Pédibus n'est utilisable pour les poussettes, certains usagers sont obligés d'emprunter la bande jaune marquée sur la route et longeant le haut mur de soutènement du terrain de sport qui la surplombe. Bien souvent, les personnes empruntant cette bande jaune se trouvent face à face avec un véhicule en raison aussi du parcage toléré sur cette portion de route. À cet égard, son groupe se réjouit qu'à ce jour aucun accident très grave ne se soit produit à cet endroit. M. Farine demande si une solution transitoire pourrait être envisagée dans l'attente du plan directeur des déplacements et du stationnement. Afin de rassurer les utilisateurs, il verrait bien la pose de poteaux avec une chaîne, à l'image de ce qui a été fait sur le pont du Creugenat, à la rue des Grands-Champs, ce qui permettrait de bien séparer la voie « piétons » de celle des « véhicules automobiles ». Cela implique forcément la mise en place d'une signalisation adéquate donnant la priorité par rapport aux véhicules venant en sens inverse. Le groupe PDC-JDC se prononcera à l'unanimité pour ce postulat, en vue d'assurer une meilleure sécurité aux enfants et aux citoyens utilisant ce chemin, et invite les autres groupes a accepté ce postulat.

Mme la Présidente, constatant que le motionnaire accepte la transformation de la motion en postulat, signale que la discussion se poursuivra sous cette forme.

M. Gabriel Voirol relève que cette section de route est un peu compliquée. En effet, l'espace public à disposition, pour la partie qui va des halles du Banné jusqu'en ville, pose problème au niveau des dimensions routières, qui ne permettent pas d'avoir une largeur suffisante et de mettre un trottoir sur l'espace public. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal souhaite avoir une vision globale de l'ensemble de ce secteur. Il rappelle que 200'000 francs ont déjà été investis dans l'aménagement

sécuritaire existant et constate que l'itinéraire piétonnier, réalisé à la construction de l'école, est relativement difficile d'accès, en particulier pour les poussettes. Le Conseil municipal demande la transformation de la motion en postulat car l'espace à disposition ne permet pas de construire un trottoir sur le terrain communal. La Commune devra s'approcher du Canton pour réaliser cet aménagement sur une partie du terrain de football et sur la partie des installations sportives. D'autres variantes, comme un aménagement en partie supérieure du terrain de football, seront étudiées. Etant donné ces raisons et les incidences financières qu'engendrera la réalisation d'un trottoir dans ce secteur, l'exécutif communal suggère de faire une étude et propose au législatif d'accepter le postulat.

Mme Rosalie Beuret relève que la sécurité des piétons et des véhicules non motorisés est un enjeu primordial, spécialement aux abords des écoles. Elle en veut pour preuve les différentes études qui traitent de cette problématique, comme le plan de mobilité scolaire, le plan directeur des déplacements et des espaces publics, le plan directeur de la mobilité ainsi que le plan directeur des déplacements et des stationnements actuellement en cours d'élaboration. L'ensemble de ces documents visent à promouvoir les modes de déplacements doux comme complément indispensable au développement des transports publics et à l'adoption d'une politique stricte de gestion du trafic routier. Cette motion doit s'inscrire dans cette approche globale afin de ne pas reporter le problème dans un autre secteur. Elle doit également donner un élan pour sécuriser l'ensemble des cheminements scolaires et renforcer la politique de promotion de la mobilité douce car le risque de voir le trafic augmenter sur cette rue est grand et la circulation automobile augmente de facto l'insécurité. Son groupe soutiendra donc ce postulat.

M. Johan Perrin informe que le groupe PLR est conscient que la situation actuelle n'est pas des plus pratiques et qu'elle occasionne des rallonges de parcours ainsi que des difficultés, surtout au niveau de l'accessibilité. La sécurisation de ce tronçon est un projet méritoire mais difficile concernant sa réalisation. En effet, plusieurs problèmes se posent ; la parcelle n'appartient pas à la Commune, la topographie difficile occasionne un coût démesuré et une emprise de terrain importante verrait la disparition du terrain d'entraînement et de la piste de saut en longueur. Démarrer une étude prenant en compte uniquement le trottoir n'est pas judicieux. Pour résoudre le problème, une solution globale doit être trouvée et une réflexion sur l'ensemble du site doit être menée avec l'intégration d'une nouvelle halle de gymnastique. Les avis de son groupe étant partagés, la liberté de vote est laissée à ses membres.

Mme Sophie Barthod indique que les avis des membres du PCSI sont partagés car les travaux déjà consentis par la Commune dans cette zone sont importants et ont de manière significative amélioré la sécurité du quartier. La situation actuelle fait que le manque de place et de surfaces disponibles limitent grandement les solutions facilement applicables. Une solution facile à mettre en place immédiatement est d'éliminer le parcage sauvage qui diminue drastiquement la voie publique. L'existence d'un trajet sécurisé entre les halles de l'Oiselier et du Banné lui fait dire également qu'une solution existe déjà. L'introduction d'une zone de rencontre, le respect de l'actuelle zone 30 km/h et la configuration des lieux font que, dans les heures où les élèves fréquentent cette rue, les automobilistes n'ont pas d'autres choix que d'être très prudents. Il existe encore bon nombre d'éléments qui pourraient faire pencher l'acceptation ou non de ce postulat, comme l'encombrement de l'administration avec un nouveau postulat pratiquement réalisé, les coûts, la priorisation des lieux potentiellement dangereux, etc. Dans ce contexte son groupe laissera la liberté de vote à ses membres.

M. Gabriel Voirol informe que le parcage existant joue aussi un rôle de modérateur de la circulation car le fait d'avoir un couloir qui permet de rouler à plus grande vitesse peut présenter aussi des dangers. En installant des poteaux, il relève qu'il n'y a plus la dimension nécessaire pour permettre le passage des cars postaux.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Davantage de sécurité sur le chemin de l'Oiselier » par 36 voix contre 3.

7. Traitement de la motion intitulée « Réalisation d'une liaison routière « Sous-Bellevue-La Rochette » » (n° 982) (PDC-JDC).

Pour son groupe, M. Marcel Meyer comprend aisément qu'une étude approfondie permettra d'apporter tous les éléments sur la table du Conseil de ville. Dès lors, il accepte la transformation en postulat. Depuis le dépôt de cette motion et suite à des entrevues et entretiens avec des riverains, mais également après plusieurs visites des lieux avec des spécialistes, des techniciens et des habitants des quartiers de Sous-Bellevue et de la Rochette, les avis sont partagés, mais beaucoup s'accordent à penser qu'une réflexion de fond et une étude de faisabilité doivent absolument être menées. Cette étude aura pour objectif de démontrer les possibilités techniques qui pourraient être envisagées pour réaliser une route de desserte,

d'accès ou de contournement au bout de la rue de Sous-Bellevue, tout en garantissant un aspect financier réaliste et supportable pour la Commune. Dès lors, son groupe demande au Conseil municipal d'étudier les principaux points suivants :

- en priorité, tenir compte de la sécurité des riverains piétons et celle des élèves qui se rendent au collège Thurmann, en garantissant une circulation améliorée pour les conducteurs qui le quartier de Sous-Bellevue ;
- rendre accessible à tout moment l'arrivée des secours (la police, les ambulances, le service du feu) sans que ceux-ci n'aient à se soucier d'être bloqués à l'entrée du quartier la rue de Sous-Bellevue étant une impasse ;
- rendre possible le désenclavement de ce secteur important de la ville, qui compte plus de 1'000 habitants ;
- maintenir un accès piétonnier sûr qui reliera Sous-Bellevue et la Rochette, comme actuellement.

Ces points ne sont pas exhaustifs mais constituent les principales mesures à étudier. Le groupe PDC laisse au Conseil municipal le soin d'identifier d'autres avantages potentiellement intéressants. M. Meyer est conscient que les deux difficultés majeures pour réaliser le postulat sont le passage simultané de l'Allaine et de la voie de chemin de fer, qui font obstacle entre les rues de Sous-Bellevue et de la Rochette. Mais, comme l'a indiqué le Conseil municipal dans sa réponse, une possibilité d'ouvrir ce désenclavement réside à l'emplacement du pont en bois qui enjambe la rivière, puisque le gabarit routier semble suffisant et qu'il s'agit d'une emprise communale. Si l'étude penchait en faveur de cet emplacement, il y aurait lieu de mettre en place un dispositif de circulation du trafic et de le rendre praticable uniquement aux riverains de Sous-Bellevue et aux services de secours. Par exemple avec un sens unique de circulation de Sous-Bellevue en direction de la Rochette. Ceci aurait pour avantage d'éviter tant les nuisances sonores qu'une circulation intempestive. En conclusion, les élus, représentants de la population, ont le devoir d'être les rapporteurs de ces besoins et cette liaison routière, demandée par les habitants de Sous-Bellevue, doit être créée. Davantage qu'un sentiment accru de sécurité pour ce secteur, les habitants de ce quartier surpeuplé, quelque peu laissés à l'écart du reste de la population, se sentiront considérés et entendus. Pour ces raisons, il invite les autres groupes à soutenir unanimement ce postulat.

Mme la Présidente, constatant que le motionnaire accepte la transformation de la motion en postulat,signale que la discussion se poursuivra sous cette forme.

M. Gabriel Voirol constate que plusieurs rues de Porrentruy sont dans des situations compliquées, avec des sens uniques. Toutefois, il est vrai que la rue de Sous-Bellevue comporte une densité de population plus importante que dans d'autres secteurs. Certes, cet endroit n'a pas fait l'objet d'une étude particulière dans le cadre de la réflexion sur les déplacements et le stationnement, mais il pose problème car c'est un secteur relativement fermé sur lui-même et qui dispose d'un seul accès, iva la route de Belfort. L'idéal serait d'avoir une sortie plus éloignée et la voie de chemin de fer est la seule possibilité pour cela ; c'est le tracé qui est dessiné sur le plan cadastral et qui ferait passer les voitures à l'endroit où se trouve l'actuel pont piétonnier. Il faudra aussi tenir compte de la protection contre les crues, dont les exigences dans ce secteur sont importantes, et du croisement du chemin piétonnier existant. En effet, en amenant de la circulation dans ce secteur, il y aura un conflit avec les piétons. De plus, la rue de la Rochette est déjà passablement fréquentée par des poids lourds. Vu les enjeux et l'importance de ce secteur, l'exécutif communal est disposé à pousser un peu plus loin la réflexion et voir ce qu'il est possible de faire dans ce secteur.

Pour son groupe, M. Yann Voillat accueille avec satisfaction l'acceptation de l'auteur de la transformation en postulat ; condition sine qua non pour entrer en discussion sur cet objet. L'argument de la dangerosité de la configuration du quartier est un problème reconnu au sein de son groupe. Le nombre toujours plus élevé de voitures crée le danger et incite à utiliser la voiture pour amener son enfant à l'école ou aux salles de gymnastique. Un encouragement à la mobilité douce ou à l'utilisation des transports en commun paraît plus opportun car si le risque a augmenté ces dernières années, ce n'est pas dû à un changement du paradigme de circulation mais à l'augmentation massive des transports individuels. La modification proposée par le postulat ne va en tout cas pas freiner l'augmentation du trafic. Les avis sont donc dans son groupe. Les habitants de Sous-Bellevue souhaitent-ils un trafic toujours plus dense mais sécurisé ou souhaitent-ils une diminution drastique du nombre de voitures traversant le quartier ? Pour son groupe, plusieurs pistes doivent être étudiées et pas seulement sur la création d'une nouvelle desserte du quartier, sachant que l'ouverture sur la rue de la Rochette modifierait également la circulation déjà compliquée du secteur de la gare. Les coûts seront importants et doivent être intégrés dans la planification financière. La faisabilité avec les différentes normes en vigueur est à évaluer. En conclusion, dans sa majorité, le groupe PCSI peut accepter un postulat qui doit rester à l'écoute de tous les enjeux du quartier, de la circulation dans les différents endroits touchés et ne surtout pas occulter les autres pistes allant dans le sens de la mobilité douce.

Pour le groupe PLR, M. Xavier Brunner est conscient des problèmes d'enclavement du quartier de Sous-Bellevue et estime que le motionnaire a soulevé une problématique importante. Cependant, son groupe estime que cette réflexion ne doit pas se limiter à une simple liaison routière mais devrait s'envisager dans une étude globale : la route de la Rochette n'est guère plus large que celle de Sous-Bellevue et devrait donc faire l'objet de transformations conséquentes pour un trafic bidirectionnel fluide et sûr. Pour des raisons de cohérence, il regrette qu'aucun membre du PDC n'ait signé la motion interpartis concernant la réfection du chemin de l'Ermitage. L'intersection entre cette dernière et la route de Coeuve est tout aussi dangereuse que celle entre Sous-Bellevue et la route de Belfort, d'où l'importance de considérer la problématique dans son ensemble et de reconnaître la complémentarité de ces deux projets. Enfin, le groupe libéral-radical, qui défend une réflexion pour un projet cohérent, crédible et sûr, soutiendra ce postulat.

M. Gilles Coullery indique que le groupe PS-Les Verts prend acte de la transformation de la motion en postulat et y répondra partiellement favorablement mais uniquement pour des questions sécuritaires, notamment pour qu'une réflexion soit faite au sujet de l'accessibilité au quartier en cas d'urgence et que le carrefour avec la route de Belfort soit mieux aménagé. En dehors de cet aspect sécuritaire, son groupe s'opposera fermement à l'ouverture d'une route de transit entre ces deux quartiers. En effet, si une liaison routière entre Sous-Bellevue et la Rochette devait se réaliser, elle augmenterait de manière sensible la circulation à Sous-Bellevue et encore plus fortement si elle devait être à sens unique. La réalisation de cette liaison créerait une connexion avec la zone industrielle des Grandes-Vies et créerait un trafic inadapté dans le quartier résidentiel et scolaire de Sous-Bellevue. Rappelant que beaucoup d'entreprises sont installées aux Grandes-Vies, M. Coullery imagine le déferlement de camions de chantier et de livraisons ainsi que le passage des voitures des travailleurs, à 4 heures du matin, dans un quartier fortement peuplé, qui n'a pas été prévu pour supporter un tel trafic. De plus, elle créerait une charge de trafic plus importante au carrefour avec la route de Belfort, le rendant plus compliqué à aménager pour en garantir sa sécurité. Contrairement aux motionnaires, son groupe ne pense pas que le quartier Sous-Bellevue soit délaissé, des aménagements de modération du trafic y sont installés depuis de nombreuses années, à la satisfaction des résidents. Pour ces raisons, certains membres du groupe PS-Les Verts soutiendront ce postulat tout en relevant les conséquences néfastes importantes que pourrait engendrer une liaison routière entre Sous-Bellevue et La Rochette.

Pour répondre au groupe PSCI concernant le sens de la circulation, M. Marcel Meyer indique qu'un accès par le pont actuel permettra aux habitants du quartier de ne plus traverser la rue de Sous-Bellevue pour sortir sur la route de Belfort, ce qui sécurisera les écoliers. Pour rejoindre le parti PS-Les Verts, il relève que le trafic piétonnier doit continuer d'être favorisé. Pour désenclaver ce quartier, il propose de réserver cette route uniquement aux riverains et aux véhicules de secours, ce qui permettrait d'avoir un accès en cas fermeture en raison de travaux de l'accès côté route de Belfort. Il ajoute que son groupe est conscient que des grandes incidences financières mais, pour lui, une étude est nécessaire. Il invite donc le Conseil de ville à accepter ce postulat.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Réalisation d'une liaison routière « Sous-Bellevue-La Rochette » » par 25 voix contre 8.

8. Traitement de la motion interpartis intitulée « Réfection des routes et chemins communaux » (n° 984).

M. Michel Berberat relève que son groupe a été surpris de constater, dans le budget 2017, que la réfection du chemin de l'Ermitage avait été reportée en 2020. A propos d'un crédit-cadre de CHF 750'000.-, en 2010, le Conseil municipal relevait : « Chemin de l'Ermitage : l'état de la chaussée est mauvais ; il s'agira d'intégrer un système de reprise des eaux de chaussée et, sur le tronçon situé sur le côté de la chapelle de Lorette, de remplacer la conduite d'eau potable ». A son agréable surprise, M. Berberat constate dans le rapport du Conseil municipal que les dates pour la réfection du chemin de l'Ermitage ont été avancées d'une année par rapport à ce qui avait été prévu au budget 2017. Toutefois, le délai imparti par la motion paraissant raisonnable, il demande au législatif de soutenir cette motion.

M. Gabriel Voirol indique que le Conseil municipal a été très sensible aux réactions qu'a suscitées le budget 2017 puisque, dans la planification financière, la réfection de cette route a été avancée d'une année. Il est conscient que la réalisation de cette rue a été à maintes reprises repoussée. Pour l'exécutif, la motion déposée n'est pas réalisable car un crédit ne peut pas être soumis au Conseil de ville pour début 2018. En effet, pour qu'un mandat d'étude puisse être fait, le Conseil municipal doit au préalable confié la réalisation d'un avant-projet à un bureau d'ingénieurs. C'est pourquoi, l'exécutif communal s'est engagé à respecter la planification financière afin que le Conseil de ville puisse se prononcer sur ce dossier fin 2018

et que les travaux puissent débuter en 2019. Le Conseil municipal suggère donc le retrait de la motion. La réfection de cette route sera complexe en raison de l'accès sur la route de Coeuve qui est difficile à appréhender. Les bordures devront aussi être stabilisées. Concernant la planification financière, l'exécutif communal a dû faire des choix et propose de continuer sur la voie qu'il s'est fixée. En conclusion, si la motion n'est pas retirée, le Conseil municipal propose de la refuser.

M. Dominique Hubleur relève qu'il avait déjà été question de la réfection de la rue de l'Ermitage durant la législature 1985-1988. Il ajoute que M. Martial Courtet, lors d'une question orale le 22 septembre 2011, s'inquiétant du piteux état de cette route, la dernière rue de la ville encore équipée d'une ligne électrique aérienne, demandait, suite à un crédit-cadre accepté par le législatif, si un échéancier pouvait être évoqué pour régler cette situation. M. Claude Rebetez répondait que le solde financier du crédit-cadre permettrait de lancer l'étude au niveau du bureau d'ingénieurs. Etant donné que rien n'a été fait jusqu'en 2015, en réponse à une question écrite de M. Berberat, le Conseil municipal répondait qu'aucun bureau d'ingénieurs n'avait été mandaté car les premières analyses techniques ont montré que ce projet ne rentrait pas, du point de vue financier, dans le crédit-cadre pour les routes. L'exécutif communal ajoutait que les études étaient programmées dans la planification financière et, comme pour la rue du Creugenat, qu'un crédit d'investissement serait sollicité au Conseil de ville entre 2016 et 2017. En conclusion, M. Hubleur demande au législatif de soutenir la motion interpartis et contrairement à la demande du Conseil municipal, de refuser son retrait car l'écart entre le délai demandé pour sa réalisation (début 2018) et celui avancé par le Conseil municipal (fin 2018) est trop faible pour accepter, une fois de plus, le report de ces travaux. Seule l'acceptation de la motion peut garantir la réalisation effective et dans un délai convenable de ces travaux urgents.

M. Julien Parietti signale que les membres de son groupe n'ont pas signé cette motion car ils l'ont reçue au dernier moment et n'ont pas pu en débattre. Cependant, ayant étudié avec attention cette motion interpartis, le groupe PDC-JDC estime qu'une étude ainsi que la présentation d'un crédit pour début 2018 est réaliste et surtout nécessaire au vu de la vétusté de cette route. Le groupe PDC-JDC soutiendra donc cette motion.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Réfection des routes et chemins communaux » par 37 voix contre 0.

9. Traitement du postulat intitulé « Adaptons Porrentruy au changement climatique » (n° 985) (PS-Les Verts).

M. Baptiste Laville relève que l'année 2016 fut l'année la plus chaude depuis le début des relevés de températures et présage des conséquences du réchauffement climatique pour la Suisse à l'horizon 2050, soit l'augmentation de la température de 3,5° C, la diminution des précipitations estivales, l'accroissement des périodes de chaleur estivales et l'augmentation des évènements extrêmes. Il rappelle que le Jura, ces dernières décennies, a déjà expérimenté plusieurs fois des avant-goûts de ces bouleversements. Pour lui, la réalité du changement climatique s'amplifiera dans les années à venir. M. Laville est déçu de la réponse du Conseil municipal, qui botte en touche et minimise la question du réchauffement climatique. Le groupe PS-Les Verts est conscient que la ville fait déjà des aménagements qui vont dans ce sens et salue l'aménagement paysager du Rinçoir et le projet de plan spécial de l'Oiselier, qui intègre arborisation et zones vertes. Mais son groupe se demande si le changement climatique est réellement mis en perspective lors des projets d'aménagements urbains, par le choix des essences d'arbres locales, les types de fosses de plantations, les distances entre les arbres pour offrir un ombrage suffisant, afin de garantir que la végétalisation ne soit pas seulement visuelle mais ait un effet sur le microclimat urbain. M. Laville constate que, depuis quelques années déjà, les arbres du centre de Porrentruy disparaissent au fur et à mesure des réaménagements. La construction d'Esplanade Centre, la rénovation du quartier de la gare et l'entretien de la cour intérieure du château ont provoqué l'abattage de 43 arbres anciens, alors que seuls 14 ont été replantés in situ. Même le volet « nature en ville » du concept « Cœur de ville » n'intègre pas suffisamment la question du changement climatique. Le plan directeur communal « Cœur de ville » ne fait aucune référence à cette thématique. En lieu et place d'une végétalisation annoncée, Porrentruy poursuit la minéralisation de ses rues. Les fiches sectorielles du plan directeur sont à cet égard très éloquentes et instructives. Pour le réaménagement du centre ancien, le projet « Cœur de ville » prévoit 10 arbres en moins dans les rues de la vieille ville. Les réponses que la Commune doit apporter pour s'adapter au changement climatique ne sont pas aussi simples et courtes que la réponse du Conseil municipal et, malgré sa petite taille, Porrentruy sera tout autant impactée que des plus grands centres urbains, comme Berne, Lausanne ou Sion. En conclusion, le groupe PS-Verts demande au législatif d'accepter ce postulat.

Mme Anne Roy répond que Porrentruy, ville de 7'000 habitants, n'est pas comparable, en termes

d'urbanisation, de densité de la population ou d'impact des bâtiments entre eux avec des villes comme Sion ou autres. Elle ajoute que les personnes participant aux ateliers de « Cœur de ville » ont réfléchi sur ce qu'il fallait entreprendre afin que la ville soit accueillante et agréable. En fonction du redimensionnement du parcage en ville, la végétation devra être repensée et reconstruite par rapport à des variétés d'arbres locales qui pourraient davantage être mises en valeur. Globalement, Porrentruy devra, rue après rue, revoir son organisation au niveau de l'arborisation et des espaces verts. Mme Roy relève que cette réflexion a été entamée dans le projet « Cœur de ville » et que c'est dans le cadre de réalisations ponctuelles que le Conseil de ville aura l'occasion de se prononcer. Concernant le secteur de l'Esplanade, les toits du bâtiment sont végétalisés mais la réalisation du parking en sous-sol ne permet pas de planter des arbres sur cette place. De plus, des arbres ont été replantés à la route de Fontenais et une attention toute particulière a été portée au passage du Rinçoir. La réouverture à ciel ouvert du Bacavoine amène un élément d'eau supplémentaire en ville de Porrentruy, élément incontournable avec la végétation pour contenir les hausses de température dans des villes fermées. Dans le secteur de l'Oiselier, une zone verte avec une arborisation particulière a été réalisée. En outre, au travers des plans spéciaux, la Commune pourrait réintégrer la végétalisation des toits. Par conséquent, l'exécutif communal mène une réflexion constante afin d'améliorer la qualité de vie en ville de Porrentruy en tenant compte des changements climatologiques. Pour ces raisons, le Conseil municipal propose de rejeter ce postulat.

M. Benjamin Berré mentionne que le réchauffement climatique est déjà là et qu'il faut agir dès maintenant. Cependant, il ne faut pas prendre des décisions à la légère car celles-ci engagent les autorités pour de nombreuses années et sont difficilement réversibles. Le postulat proposé invite le Conseil municipal à étudier la possibilité, lors de végétalisation de nouveaux espaces urbains, d'enrichir la ville d'essences d'arbres adaptées au changement climatique. Il ne veut en aucun cas dire qu'il faut mettre plus d'arbres ou de verdure dans les nouveaux espaces mais qu'il ne faut pas mettre n'importe quoi. Ce postulat a plusieurs lectures. Si le choix se fait sur une lecture écologique, alors il serait bon d'adapter les arbres à la modification du climat qu'ils pourraient subir. Par contre, si la lecture se fait sous un angle urbanistique, alors la conclusion est toute autre. C'est pourquoi, le groupe PCSI laissera la liberté de vote à ses membres.

Pour le groupe PLR, Mme Aline Nicoulin est inquiète par rapport à l'augmentation constante de la température. Les brutaux changements de température de ces derniers jours attestent d'un changement significatif du climat. L'intégration d'arbres dans les villes est une bonne solution pour atténuer les hausses de température et il est judicieux et logique de planter des essences locales. La Municipalité l'a bien compris et s'est dotée des compétences d'un spécialiste en la matière pour mener ces réflexions. Pour Mme Nicoulin, les mesures et les engagements pris par le Conseil municipal sont suffisants. Par conséquent, son groupe refusera le postulat.

M. Claude Gury mentionne que certains membres de son groupe estimaient que les mesures proposées par le Conseil municipal étaient suffisantes par rapport à la situation et aux études lancées, d'autres estimaient qu'il fallait faire quelque chose de plus. Il ajoute qu'une problématique majeure existe au niveau du réchauffement climatique. En fonction de ces éléments-là, le libre choix de vote est laissé aux membres de son groupe.

Mme Rosalie Beuret se réjouit que la Municipalité fasse des efforts pour remettre des essences locales en ville. Toutefois, par rapport au réchauffement climatique, les essences locales actuelles ne seront pas forcément les essences locales de demain. Elle ajoute que des réflexions ont lieu aujourd'hui aux Franches-Montagnes car les sapins risquent de dépérir avec le réchauffement climatique. L'objectif du postulat est de lancer la réflexion au niveau communal, de pouvoir s'inscrire dans une tendance mondiale et de pouvoir travailler avec des partenaires qui permettent de faire vivre la ville, sans oublier les privés qui pourraient planter d'autres essences d'arbres en fonction de l'étude. Pour elle, il serait aussi adéquat de collaborer avec la bourgeoisie pour la gestion des forêts afin que les arbres ne meurent pas de soif, dans 10 ou 20 ans, et que toutes les essences plantées doivent être abattues. Pour ces raisons, elle invite le législatif à accepter ce postulat.

Par rapport aux variétés d'arbres susceptibles de supporter le changement climatique, Mme Anne Roy indique que celles-ci devront tenir plusieurs décennies, voire des centaines d'années, et qu'il sera temps d'en décider le moment venu. Elle ne pense pas que la solution idéale sera trouvée dans les 10 ans. C'est un thème qui va se mettre petit à petit en place. A chaque réalisation communale, cette réflexion est effectivement faite car la structure du bâti est des espaces verts et zones de détente participe aussi à la qualité de vie. L'adaptation de l'urbanisation a aussi son importance par rapport au climat et à la température, c'est aussi pour cette raison qu'une zone verte a été créée dans le plan spécial de l'Oiselier.

M. Baptiste Laville rappelle que le but du postulat n'est pas de nier les efforts déjà consentis par la Commune mais d'aller à l'encontre d'une tendance qui est générale. On a tendance à minimiser les effets

du changement climatique. L'idée de ce postulat est d'être proactif et de ne pas attendre puisque, depuis le sommet de Rio en 1992, il aura fallu attendre 2015 pour qu'un accord contraignant soit trouvé à Paris. L'ensemble des espaces urbains seront touchés par le réchauffement climatique et ce n'est pas parce que Porrentruy est une petite ville qu'elle ne sera pas touchée.

En tant que vendeur de chaleur, M. Manuel Godinat s'inquiète, comme tout le monde, du réchauffement climatique. Il signale que la Commission de l'économie publique invite régulièrement M. Michel Juillard, biologiste, pour orienter la Municipalité de Porrentruy vers les bons choix des essences d'arbres indigènes. Cependant, M. Godinat aimerait savoir si le Conseil municipal peut apporter la garantie que Michel Juillard, à chaque fois qu'il est consulté, tient compte du réchauffement climatique et des essences qui seront le plus adaptées dans les années futures.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg confirme que M. Juillard est systématiquement consulté à chaque coupe d'arbres, de replantation ou de réaffectation d'une zone. M. Juillard tient compte des essences à planter par rapport aux particularités des endroits concernés. Ce n'est pas le seul consultant de la Municipalité dans ce domaine puisque la Commune s'attache aussi les services de bureaux spécialisés. M. Fueg ajoute que la première étape du projet « Arborétum » a été de recenser les essences prestigieuses pour Porrentruy et pour la biodiversité ; une centaine de variétés différentes ont été recensées, dont certaines raretés. Aujourd'hui, la question de savoir comment ces essences-là pourront être sauvegardées se pose, non seulement par rapport au climat qui change mais aussi par rapport à la coupe d'arbres. Pour M. Fueg un avenir beaucoup plus proche doit être planifié et c'est exactement ce qui est projeté dans le dossier « Arborétum ».

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Adaptons Porrentruy au changement climatique » par 21 voix contre 12.

10. Divers

Mme la Présidente informe que 4 textes ont été déposés.

M. Josquin Chapatte remercie le Conseil municipal pour avoir mis en œuvre la motion refusée par le Conseil de ville concernant les plantes aromatiques. Il est aussi satisfait qu'une classe de Stockmar ait spontanément décidé d'aller dans la même direction.

M. Baptiste Laville invite les personnes présentes à la Fête de la nature, qui se déroulera le dimanche 21 mai prochain à l'esplanade des Tilleuls.

La parole n'étant plus utilisée, Mme la Présidente lève la séance. Il est 21.25 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :	La présidente :
D. Sautebin	M. Crevoisier Crelier